

Pôle Enfance/Scolarité

ALSH

Mairie, Place de d'Hôtel de Ville 87240 AMBAZAC

Tél.: 06.08.87.62.11.

pole.enfance@ambazac.fr

ENFANT	RESPONSABLE LEGAL INSCRIVANT L'ENFANT
NOM :	Nom :
Prénom :	Adresse :
Date de naissance :	Téléphone :

Toute inscription sera facturée que l'enfant soit présent ou non. Enfants scolarisés de 2.5 à 12 ans, le nombre de places est limité.

L'ALSH est prioritairement réservé aux enfants habitant à Ambazac et sous réserve de disponibilité 15 jours avant aux enfants résidant sur une autre commune.

FAIRE UNE CROIX DANS LES CASES CORRESPONDANTES

SEPTEMBRE	DEMI-JOURNEE UNIQUEMENT Accueil de 7h00 à 9h30, <u>Temps de transition de 13H15 à 13H30</u> , sur la structure d'accueil Départ échelonné de 16h30 à 19h00			JOURNEE Accueil de 7h00 à 9h30 et départ échelonné de 16h30 à 19h00
	MATIN	Repas	APRES MIDI	
MERCREDI 06 SEPTEMBRE				
MERCREDI 13 SEPTEMBRE				
MERCREDI 20 SEPTEMBRE				
MERCREDI 27 SEPTEMBRE				
MERCREDI 04 OCTOBRE				
MERCREDI 11 OCTOBRE				
MERCREDI 18 OCTOBRE				

La feuille d'inscription pour les vacances de Toussaint sera disponible à partir du 20 septembre.

NOVEMBRE	DEMI-JOURNEE UNIQUEMENT Accueil de 7h00 à 9h30, <u>Temps de transition de 13H15 à 13H30,</u> sur la structure d'accueil Départ échelonné de 16h30 à 19h00			JOURNEE Accueil de 7h00 à 9h30 et départ échelonné de 16h30 à 19h00
	MATIN	Repas	APRES MIDI	
MERCREDI 08 NOVEMBRE				
MERCREDI 15 NOVEMBRE				
MERCREDI 22 NOVEMBRE				
MERCREDI 29 NOVEMBRE				

DECEMBRE	DEMI-JOURNEE UNIQUEMENT Accueil de 7h00 à 9h30, <u>Temps de transition de 13H15 à 13H30,</u> sur la structure d'accueil Départ échelonné de 16h30 à 19h00			JOURNEE Accueil de 7h00 à 9h30 et départ échelonné de 16h30 à 19h00
	MATIN	Repas	APRES MIDI	
MERCREDI 06 DECEMBRE				
MERCREDI 13 DECEMBRE				

La feuille d'inscription pour les mercredis de janvier à juin 2024 sera disponible à partir du 22 novembre.

Des documents sont à fournir OBLIGATOIREMENT :

- **Justificatif de domicile**
- **Copie du carnet de vaccination à jour**
- **Copie du dernier avis d'imposition 2023 du foyer Vous devez également disposer pour votre (vos) enfant(s) d'une attestation d'assurance extrascolaire 2023/2024**
- **Attestation de lecture et d'acceptation du règlement intérieur 2023/2024 disponible sur le site de la mairie, l'Espace famille ou aux bureaux d'accueil**
- **Les renseignements administratifs de la famille et renseignements médical et sanitaire de l'enfant doivent être mis à jour**

Date :

Signature du responsable légal inscrivant l'enfant :